

Le service s'adresse aux enfants déficients visuels de la naissance à 3 ans avec ou sans troubles associés et dispose de 4 places. Le SAAAS en dispose de 36 pour les enfants âgés de 3 à 20 ans. Agréé en 2005 par le Préfet de Région et financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le SAFEP 07-26 est placé sous la responsabilité juridique et morale de :

L'Association des PEP Sud Rhône Alpes

34 rue Gustave EIFFEL

26 000 VALENCE

Tél : 04 75 41 21 88

<http://www.lespepsra.org>

L'orientation vers le SAFEP peut être sollicitée par : les parents, la PMI*, le milieu hospitalier, le médecin traitant ou spécialisé.

Suite à l'**ORIENTATION** réalisée par la Commission Départementale de l'Autonomie (CDA) de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), l'**ADMISSION** est prononcée à l'issue d'une rencontre entre la famille et la direction.

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Directrice, Directrice adjointe
- Ophtalmologiste
- Orthoptiste
- Psychologue
- Psychomotricienne
- Monitrice éducatrice

L'ergothérapeute et l'enseignant spécialisé interviennent à des moments clés de l'accompagnement : aménagement adapté de l'espace du tout petit enfant, préparation au passage à l'école maternelle...

UN ACCOMPAGNEMENT PRECOCE et MODULAIRE

ACCUEILLIR les parents et leur enfant et les **SOUTENIR** dans leur cheminement avec le handicap visuel et ses conséquences

ETABLIR conjointement avec les parents le projet de leur enfant avec des modalités variables et variées

CONFORTER les parents dans leurs compétences tout en proposant un étayage spécifique et transposable dans leur quotidien

ACCOMPAGNER le développement psychoaffectif de l'enfant et favoriser sa socialisation

EVEILLER ET DEVELOPPER la vision fonctionnelle de l'enfant

ACCOMPAGNER l'enfant dans le développement des capacités sensorielles et compétences cognitives et psychomotrices

SENSIBILISER, INFORMER la famille et son entourage .



NOS MISSIONS

Un accompagnement avec une approche globale de l'enfant et de sa famille. Les professionnels mutualisent leurs connaissances tout en privilégiant le travail par binômes et offrent ainsi des moyens de réponse adaptés au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant, en étroite collaboration avec la famille.

Ajustables au rythme de l'enfant et de ses représentants légaux.



NOS ACTIONS

Aide à l'appropriation de la situation de handicap et à l'accès aux droits

Intervention à domicile, au SAFEP ou dans les lieux d'accueil pour proposer des activités d'éveil et de développement sensoriel en partant des besoins repérés et des aspirations familiales

Séances de psychomotricité

Evaluation fonctionnelle de la vision et rééducation orthoptique si nécessaire

Réunion clinique

Sensibilisation, conseil et appui auprès des professionnels de la petite enfance : crèche, halte garderie, maison enfant-parents, école maternelle, CAMSP, PMI, milieu hospitalier...

Groupes d'activité avec d'autres enfants déficients visuels : partage de temps ludique et rééducatif

Temps d'échange organisés en direction des parents, de la fratrie, de la famille élargie...

Le passage concerté au SAAAS (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation) au 3 ans de l'enfant, autant que de besoins.